Numéro 61
01 janvier 2014

Le Bulletin Municipal

COMMUNE DE CONTEST

Une page va se tourner…

4 mai 2013: Inauguration de l'école Louis CHEDID

Depuis 37 ans au service de la commune, conseiller municipal 12 ans, adjoint 12 ans et maire 13 ans, **j'ai décidé** de ne pas briguer un troisième mandat de maire aux élections municipales de mars 2014. Je remercie tous ceux qui m'ont accompagné au cours de ce long périple, en particulier les conseillers municipaux pour leur travail au cours de mes deux mandats de maire, avec un grand merci aux adjoints pour leur implication dans les dossiers dont ils étaient responsables et pour leur disponibilité. Je remercie également le personnel communal indispensable à la bonne marche des services publics mis à la disposition des habitants de la commune, et aussi les présidents des nombreuses associations ainsi que les membres des conseils d'administration qui œuvrent souvent dans l'ombre…

Que de temps passé à recevoir les doléances des uns et des autres. Que de bonheur quand on voit se réaliser des projets pas forcément évidents mais qui amènent un réel confort de vie pour ceux qui les utilisent : je pense en particulier à la salle des sports, construite dans le cadre du SISAC pour CONTEST et SAINT-BAUDELLE qui a permis la naissance de plusieurs associations sportives… et qui va bientôt manquer de créneaux vu la demande, à la Maison des Associations que les associations ont pleinement investie en autogestion.

(Suite page 2)

A noter :

Inscription sur les listes électorales :
Nouveaux habitants : pour pouvoir voter à CONTEST lors de prochaines élections, il faut nécessairement être inscrit sur la liste électorale **avant le 31 décembre 2013**. Cette démarche est à accomplir à la mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de résidence.

Vœux du maire:
Cette traditionnelle cérémonie de début d'année aura lieu cette année le **vendredi 3 janvier**, à 20h30 à la salle des fêtes. Ce sera l'occasion de faire un retour sur ce qui s'est passé dans notre commune courant 2013 et de lancer les bases des projets pour 2014. Comme d'habitude nous accueillerons les nouveaux habitants de notre commune.
Pour s'inscrire, utiliser le coupon-réponse joint.

Dans ce numéro :

Rétrospective 2013	3,4	Rythmes scolaires	12
Etat civil 1713, 1813, 1913, 2013	5,6	Nos écoles	13 à 15
Elections municipales	8	Des sportifs à l'honneur…	16
P.L.U.	9	Le coin des associations	17 à 20
C.C.P.M.—S.I.A.E.P.—S.I.S.A.C.	7-10-11	Tarifs communaux 2014	22

D'autres projets moins visibles, mais tout aussi importants car ils permettront, je l'espère, un développement harmonieux de la commune : les lagunes sur roseaux (qui se sont réalisées sur les deux mandats) pour l'extension du bourg et l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour la maîtrise des espaces urbains et ruraux. J'ajouterai la rénovation de la salle des fêtes (façade remplacée, plafonds abaissés, WC handicapés, cloison mobile) qui donne un lieu de convivialité pour de si nombreuses manifestations et la 3ème classe de l'école publique.

J'ai aussi beaucoup apprécié mes rencontres avec les aînés lors du portage des cadeaux de Noël et ils me l'ont bien rendu lors des repas du CCAS que nous avons partagés. Que de moments de convivialité passés avec toutes les associations !

Cependant lors de ces dernières années, la complexité des dossiers, l'envahissement des informations (conséquence néfaste de l'Internet à tout va), une administration de plus en plus tatillonne qui ne laisse pas de répit au maire et à la secrétaire de mairie, la réunionite au niveau intercommunal, des administrés (peu nombreux, il faut le dire) qui ne comprennent pas le sens du bien commun ont entraîné un emploi du temps journalier conséquent et de la fatigue qui ne laissent plus de place à la vie familiale et personnelle…

Je pourrai donc consacrer mon temps à d'autres projets et surtout aller m'occuper de mes petits enfants qui grandissent si vite. « De toute façon, Papi n'est jamais là » m'a adressé ma petite fille Apolline, 8 ans, lorsqu'elle est venue en vacances dernièrement…

Merci à tous ceux qui m'ont fait confiance. Et maintenant une page blanche va se remplir avec de nouvelles personnes qui œuvreront pour la commune. Je leur souhaite la même chance que j'ai eue : tous les projets importants de mes mandats ont été approuvés à l'unanimité (sauf l'élaboration du PLU qui a été voté largement mais avec 2 abstentions).

MERCI à tous et à TOUS très bonne année 2014.

Edouard BEAUDOUIN, maire.

Pour l'année 2013 la production des panneaux photovoltaïques aura été de **15318 kwh** (nombre de kwh « vendus » à EDF) ; une panne accidentelle du compteur cet été explique l'affichage au 10 Novembre 2013.

La plus mauvaise année de production due à un déficit d'ensoleillement , plus exactement de luminosité (et non chaleur) notamment au printemps. Légèrement encore supérieure aux 15000 kwh minimum prévus...

Que s'est il passé dans notre commune en 2013?

Janvier 2013

L'année commence avec les vœux de la municipalité, temps d'accueil des nouveaux habitants et remise des récompenses pour les habitants des maisons fleuries.
Le mercredi 16 janvier, un après-midi récréatif est proposé aux enfants des écoles et aux personnes âgées : contes autour du conteur local Paul Bançais et le goûter convivial sont au programme.
Familles Rurales annonce que l'association n'assurera plus la mise en place du centre de loisirs de juillet. L'interrogation commence pour la commune pour faire perdurer l'accueil de loisirs du mois de juillet.
Victime de leur succès, les Frog's font une seconde représentation de leur comédie musicale.

Février 2013

L'argent de poche reprend avec ses jeunes encadrés de bénévoles, pour désherber et nettoyer les espaces verts de la commune.
Lors d'une séance du conseil municipal, Mr Clavreul d'Architour, présente, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Projet d'Aménagement et des Développements Durables (PADD). C'est la poursuite de toute une réflexion autour d'une politique de développement équilibré et une maîtrise des territoires, une préservation des grands équilibres écologiques et les ressources.
Une première réunion est organisée pour l'accueil de loisirs multi-sites avec 5 communes voisines.
Le chemin à côté des nouvelles lagunes a été remis en état.

Mars 2013

A la salle de fêtes, la cloison de séparation d'origine a fait son temps : une nouvelle cloison est posée.
A l'extérieur de la salle des fêtes, un défibrillateur est installé, ainsi qu'à la salle de sports Contest-St Baudelle ; une formation est en même temps proposée aux volontaires.
Le 12 mars, une réunion publique est organisée pour associer les habitants à la réflexion du PLU et pour présenter le PADD.

Avril 2013

Les jeunes du dispositif argent de poche refont une beauté aux bancs publics
Le 30 avril, c'est la fin du bail dérogatoire du multiservices. Mr et Mme Nacfer rendent les clefs.

Mai 2013

Le 4 mai est une belle journée pour l'école publique qui inaugure le nom de son école « Louis Chedid ». La venue du chanteur, Louis Chedid, en personne a fait le bonheur de tous : enfants, parents et enseignants, commune… Journée inoubliable dans l'histoire de l'école.
Une directrice, Marion Boulay, est embauchée par Familles Rurales de la Mayenne, pour 4 mois, pour la mise en place de l'accueil de loisirs de juillet.

Juin 2013

Le début juin est marqué par la signature de la convention de partenariat pour la mise en place de l'accueil multi-sites des 5 communes (Alexain, Contest, St Germain d'Anxure, St Georges Buttavent, Plaçé) et Familles Rurales de la Mayenne.
L'association « les Frog's » fait une représentation de chants en fin d'année scolaire.

Juillet 2013

L'accueil de loisirs multi-sites ouvre ses portes avec 3 sites: 2 à Contest (Salle des fêtes et Maison des Associations) et 1 à St Germain d'Anxure.
Une convention de mise à disposition du personnel technique de St Baudelle est passée pour la saison estivale.
En remplacement du revêtement de sol, un parquet est posé dans la salle du conseil municipal.

Que s'est il passé dans notre commune en 2013 ? (suite)

Septembre 2013

Le bilan de l'accueil de loisirs est positif. La réflexion se poursuit pour la mutualisation des 5 communes. Contest obtient son agrément pour tous les temps d'accueil péri scolaires (mercredis et vacances scolaires).

Mayenne Habitat va bientôt commencer ses travaux dans le lotissement des marronniers pour un logement adapté.

Un comité de pilotage, avec les enseignants et des parents, est créé pour la réflexion sur les rythmes scolaires.

Après l'intérieur, c'est l'extérieur de la mairie qui se fait rafraîchir avec la façade rénovée et repeinte.

Le 21 septembre, avec le vide grenier des Sacrés Contestois et un match de foot de haute importance : la commune voit sa population s'accroître le temps d'une journée bien animée.

La rentrée de septembre se fait aussi avec l'arrivée d'un nouveau boulanger, Monsieur Thépot, qui prend le relais de Mr Bourny .

Et de son coté, Jean-Luc Bourny ouvre un service de taxi, transport et de navettes.

Octobre 2013

Le traditionnel repas du CCAS, pour les personnes âgées, se passe toujours dans une bonne ambiance.

Le samedi 12 octobre, les lagunes sont officiellement inaugurées, en présence des élus locaux, départementaux, régionaux, partenaires financeurs.

Nos amis allemands sont venus pour un séjour du 26 au 30 octobre avec un programme bien chargé, entre autre, découverte du patrimoine mayennais.

Avec l'opération argent de poche, les jeunes continuent à aménager les abords de la mairie.

Une prospection pour un projet éolien est lancée sur une partie du territoire de la commune

Le 21 octobre, une réunion publique est proposée pour échanger sur la redevance incitative, la gestion des déchets et du tri sélectif.

Novembre 2013

Le parking auprès des vestiaires prend forme et donne un aspect nouveau à l'entrée du bourg.

Naissance de Romann, fils de notre secrétaire de mairie Céline (remplacée actuellement par Marie-France).

L'enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme est ouverte du 20 novembre au 20 décembre. Le commissaire enquêteur rendra son rapport à l'issue de cette période.

Le 26 novembre, une première à la mairie de Contest : lors de sa visite pastorale sur la paroisse Notre Dame du Hec, Mgr Thierry Scherrer est venu échanger, avec les conseillers municipaux, sur la vie communale et sur l'engagement des élus.

Décembre 2013

Une nouvelle voiture utilitaire est achetée pour l'agent technique, Jean Philippe.

Grace à quelques bénévoles, et notre agent municipal, le bourg se pare des lumières de Noël.

Pour les jeunes … et les moins jeunes…

MERCREDI 15 JANVIER à 14h… APRES-MIDI RECREATIF

Avec la participation des Frog's...

État civil: 1713, 1813, 1913…

1713…

Voilà 3 siècles, les actes d'Etat Civil que nous connaissons actuellement n'existaient pas encore. Les seules données nous arrivent des registres paroissiaux qui étaient tenus par le curé de la paroisse. Grâce à internet, nous pouvons consulter tous ces documents sur le site du Conseil général à l'onglet « ARCHIVES 53 ». Avec un peu d'habitude nous arrivons à décrypter des écritures dont vous avez un modèle ci-dessous.

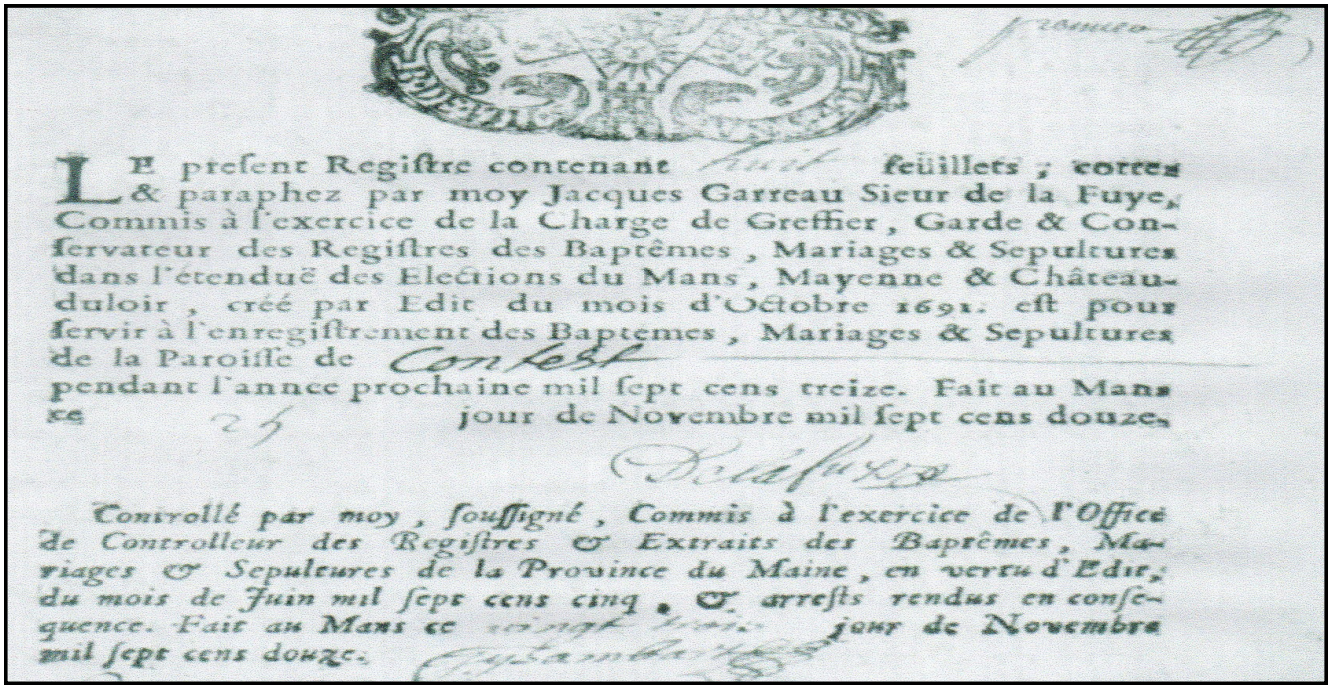

LE present Registre contenant huit feüillets ; cottez & paraphez par moy Jacques Garreau Sieur de la Fuye, Commis à l'exercice de la Charge de Greffier, Garde & Conservateur des Registres des Baptêmes, Mariages & Sepultures dans l'étenduë des Elections du Mans, Mayenne & Château-duloir, créé par Edit du mois d'Octobre 1691. est pour servir à l'enregistrement des Baptemes, Mariages & Sepultures de la Paroisse de Contest pendant l'annee prochaine mil sept cens treize. Fait au Mans ce 25 jour de Novembre mil sept cens douze.

Controllé par moy, soussigné, Commis à l'exercice de l'Office de Controlleur des Registres & Extraits des Baptêmes, Mariages & Sepultures de la Province du Maine, en vertu d'Edit du mois de Juin mil sept cens cinq, & arrests rendus en consequence. Fait au Mans ce vingt [illegible] jour de Novembre mil sept cens douze.

En tête du registre de 1713 pour la paroisse de Contest:
« Le présent registre contenant huit feuillets, cotés et paraphés par moi Jacques Garreau Sieur de la Fuye, commis à l'exercice de la charge de greffier, garde et conservateur des registres de baptêmes, mariages et sépultures dans l'étendue des élections du Mans, Mayenne et Château-du-Loir, créé par Edit du mois d'Octobre 1691 et pour servir à l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de CONTEST pendant l'année prochaine mil sept cent treize. Fait au Mans le 25e jour de Novembre mil sept cent douze »

<u>Àvous de déchiffrer maintenant le paragraphe suivant…</u>

Nous y apprenons que le curé était un certain J. LE REBOURS, aidé dans sa mission par un prêtre signant Mi. GIRARD. Cette année 1713, il y eut 52 baptêmes, donc 52 naissances car alors tous les enfants étaient baptisés, (24filles et 28 garçons), 19 mariages et 13 enterrements au cimetière de la commune qui se trouvait en ce temps autour de l'église paroissiale. Pour les nouveaux nés, 20 prénoms différents seront donnés ; pour les garçons, Jean est donné 6 fois, Pierre et René 4 fois chacun, pour les filles, la palme revient à Marie (9 fois) devant Perrine (6 fois)…

1813…
Cent ans plus tard, la Révolution est passée et dans chaque commune il y a un maire et des actes d'Etat Civil normalisés. Pour Contest, depuis 1808 le maire est Jean-François LE CENDRIER. On dénombre cette année 42 naissances comme l'année précédente (18 filles, 24 garçons), 24 mariages (!) et 40 décès. Les prénoms sont encore très variés (24 prénoms différents): 2 fois Marie, Julienne, Renée, Marie-Jeanne et Marie Françoise; 4 fois Jean et 3 fois François, Pierre et Julien…

1913…
Il y a 1 siècle,… en l'année 1913 le maire est Georges DENIS. En cette année, 22 naissances (13 garçons et 9 filles), 8 mariages et 17 décès. Pour les 22 naissances, on note 19 prénoms différents (2 Marguerite, 2 Marcel et 2 Georges). Pour les mariages, l'âge moyen des époux est 27 ans et pour les épouses : 22 ans.

… État civil 2013

A ce jour (15 décembre 2013) nous dénombrons pour notre commune : 6 naissances , 2 décès et 4 mariages.
Pour les prénoms des nouveau-nés: autant de prénoms que de naissances !

Naissances

Alice MOREL née le 25 avril, *13 rue du Belvédère*
Constance DURAND née le 12 mai, *la Juguerie*
Louna CHERON née le 25 juillet, *11 résidence Clos-Renard*
Eden LOUVEAU né le 16 octobre, *3 résidence du Marronnier*
Jade MONTAUFRAY née le 21 octobre, *la Hamonière*
Anaëlle BEDOUET, née le 21 novembre, *les Forges*

Mariages

Le 18 mai: PENLOUP Jérémy et BOULAY Marina
Le 22 juin: RONDEAU Fabien et COQUELIN Céline
Le 06 juillet: FOUCAULT Jérôme et MARCHAND Stéphanie
Le 24 août: LOISEAU Anthony et MENAGER Christelle

Décès

Le 27 janvier: André LEMONNIER, *Le Haut Aunay*
Le 28 septembre: Richard CHEVALIER, *1 rue des Sports*

STATISTIQUES.
Evolution des naissances et des décès sur les 10 dernières années:

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Naissances	16	17	17	16	7	11	15	10	13	**6***
Décès	6	2	3	3	3	2	0	6	2	**2***
Solde naturel	+10	+15	+14	+13	+4	+9	+15	+4	+11	**+4***

* au 15 décembre 2013.

Pour nos enfants…

Liste des assistantes maternelles (Novembre 2013)… pour les plus petits

Mme Virginie DEBERT	8 résidence Le Marronnier	09.66.81.82.74
Mme Fabienne LEUDIERE	61 rue Principale	02.43.00.00.14
Mme Valérie ROUSSEL	La Rousselière	02.43.04.53.83
Mme Sophie TRAVERS	Le Pré de Devant	02.43.00.45.88

SISAC: vestiaires de foot

Pour la rédaction de cet article et suite à la lecture du bulletin de l'année passée, nous pensions vous faire le compte rendu de la fin des travaux et le récit de l'inauguration des lieux.
La réception des vestiaires a bien eu lieu le mercredi 4 décembre 2013 par l'architecte Mr GICQUEL, les entreprises et les élus ; mais nous ne pouvons pas actuellement les mettre à disposition du club local.
Pourquoi ce délai ? Au mois de septembre, l'entreprise Gendron (lot le plus important : gros œuvre) a été mise en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce, après quelques mois en redressement judiciaire. Les marchés publics sont ainsi faits : nous ne pouvons pas faire faire les travaux par une autre entreprise tant que le liquidateur n'a pas finalisé les comptes de l'entreprise, et ainsi clore le marché.

Nous ne pouvons pas accepter actuellement les sols, de ce fait, le SISAC n'a pas réglé le montant dû à l'entreprise. Nous travaillons actuellement sur l'issue du chantier et nous avons déjà pensé la fin des travaux mais uniquement lorsque le liquidateur Maître Lemercier nous donnera son accord.
Du retard sur le délai prévu, mais surtout beaucoup d'énergie dépensée. Bien sûr, nous comprenons l'attente du Club qui est resté compréhensif.
Nous travaillons et cherchons une issue prochaine à ce projet qui aura été bien long et ambigu. Malgré cela, les deux communes du SISAC ont su rester unies.

Interventions des Pompiers sur l'année 2013

Bilan des activités du Centre de Secours Principal de Mayenne en 2013

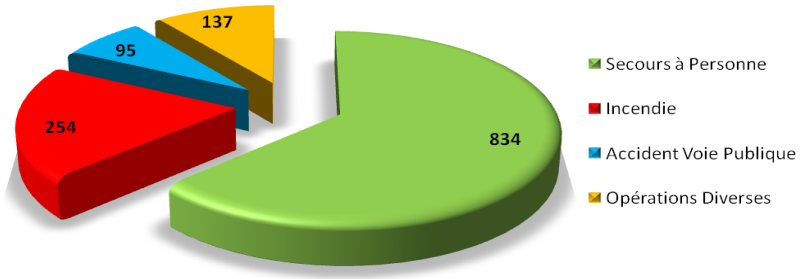

Répartition des financements SDIS 53
(Service départemental d'incendie et de secours de la Mayenne)

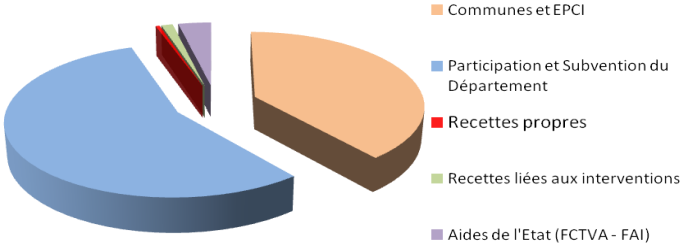
Communes et EPCI
Participation et Subvention du Département
Recettes propres
Recettes liées aux interventions
Aides de l'Etat (FCTVA - FAI)

Bilan des activités sur la commune de CONTEST

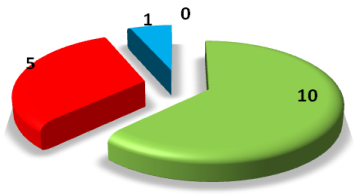

ELECTIONS MUNICIPALES de MARS 2014

Mode d'emploi…

Au mois de mars prochain, les dimanches **23 mars** (1er tour) et 30 **mars** (2ème tour) auront lieu les élections municipales. La loi du 17 mai 2013 a apporté des changements importants dans les modes de scrutin dans le but de favoriser l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats locaux et la légitimité démocratique de l'intercommunalité.

Le plus important, qui ne concerne pas CONTEST est manifestement le scrutin de liste pour toutes les communes ayant 1000 habitants ou plus. Dans ce cas, ne seront admises que des listes entières respectant l'alternance homme/femme. Plus de panachage possible entre listes ! Une véritable révolution culturelle… CONTEST n'est pas concernée : au 1er janvier 2013 la population était de 913 habitants, loin du seuil de 1000.

Quelques changements non négligeables concernent cependant les communes de moins de 1000 habitants et donc CONTEST**. Le nombre de membres du conseil municipal reste à 15.**

Pour les candidats :

* Tous les candidats doivent faire une déclaration de candidature personnelle à la préfecture à l'aide d'un formulaire spécifique au plus tard le *jeudi 6 mars à 18h*. Ce document sera accompagné de quelques pièces spécifiques suivant qu'on habite sur la commune ou non. Après vérification, les services de la préfecture dresseront une liste officielle des noms sur lesquels pourront porter les suffrages.
* Des candidats pourront se regrouper sur une même liste, cette liste pouvant d'ailleurs contenir 15 noms, mais aussi plus ou moins, rangés sans ambiguïté.
* Des candidats peuvent aussi se présenter «en papillon » : 1 seul nom sur le bulletin.
* Pour les listes, l'alternance homme/femme n'est pas obligatoire.
* Les candidats inscrits au 1er tour et non élus à ce 1er tour (pour être élu au 1er tour, il faut avoir obtenu la majorité des exprimés et au moins 25% du nombre des inscrits) *sont automatiquement inscrits pour le second*, s'il y a besoin d'un 2nd tour.
* Il n'y a plus possibilité de s'inscrire seulement au 2nd tour si la liste officielle des candidats (dressée par la Préfecture) au 1er tour comporte au moins 15 noms.
  Par contre, si moins de 15 candidats se présentent au 1er tour, le 1er tour a bien lieu. Il y aura alors forcément un 2nd tour et de nouveaux candidats pourront se déclarer à la préfecture avant *le mardi 28 mars, 18h*, avec le même formulaire de déclaration.

Pour les électeurs :

* Le panachage est toujours possible avec des noms de plusieurs listes (on peut barrer, ajouter, refaire son bulletin de vote). Si on vote pour des personnes qui ne sont pas candidates officiellement, leurs voix ne seront pas décomptées comme auparavant. La présence de tels noms sur un bulletin ne rendra pas nul le bulletin : les noms de la liste officielle seront seuls décomptés.
* Si un bulletin déposé dans l'urne comporte plus de 15 noms, il sera tenu compte des 15 premiers noms des candidats déclarés.
* Tout électeur doit pouvoir justifier de son identité auprès du bureau de vote à l'aide d'une ***pièce d'identité*** comportant une photo. (La carte d'électeur n'est pas une pièce d'identité !)

Election du maire et des adjoints

* La première réunion de conseil municipal se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin duquel le conseil a été élu au complet.
* Cette réunion a pour objet principal l'élection du maire et des adjoints. Le nombre d'adjoints est défini par le conseil après que le maire ait été élu. Ce nombre ne peut dépasser 30% du nombre de membres du conseil, soit pour CONTEST : **4**.

Election des délégués communautaires (représentants de la commune à la Communauté de communes du Pays de Mayenne)

Pour les communes de 1000 habitants et plus, les bulletins de vote comporteront deux listes : la liste des candidats aux élections municipales et la liste des délégués communautaires. Les délégués communautaires seront donc connus en même temps que les conseillers municipaux.

Pour CONTEST, nous savons déjà que nous aurons droit à un délégué titulaire et un délégué suppléant. Ils seront choisis dans l'ordre du **tableau**. Le tableau est la liste obtenue en mettant en tête le maire, puis les adjoints dans leur ordre d'élection et enfin les autres conseillers suivant le nombre de voix avec lesquelles ils ont été élus. Donc les délégués communautaires ne seront connus qu'après l'élection du maire et des adjoints.

Maintenant que vous connaissez les rouages de ces élections municipales prochaines, il ne vous reste plus qu'à vous positionner et/ou à vous engager.

Rappel important: *Pour les nouveaux habitants, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour voter en 2014. Une démarche volontaire est nécessaire à la mairie avant le 31 décembre 2013.*

Nouvelles du P.L.U.

Après avoir été arrêté par le Conseil Municipal lors de la séance du 15 juillet 2013 et avoir été envoyé aux différents organismes publics et communes limitrophes pour observations, le projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été soumis à enquête publique du 22 novembre au 21 décembre pour les observations de la population.

Monsieur FORESTIER, enquêteur a maintenant 1 mois pour dresser son rapport et donner son avis. Le conseil municipal pourra alors valider le PLU qui deviendra un document légal *opposable aux tiers*, c'est-à-dire que si une personne n'applique pas les prescriptions du PLU, elle s'exposera à des poursuites et des sanctions.

Ce PLU est un document essentiel pour la gestion du développement de la commune dans son ensemble. Pour le bourg, il précise le positionnement des zones à urbaniser futures avec un ordre de priorité, les principes d'aménagement de ces zones (grandeur des parcelles, orientation et positionnement des constructions…) et les cheminements pour les piétons...

Pour la préservation de l'environnement, il décrit des principes pour retrouver le paysage bocager qui a été profondément dénaturé lors des 50 dernières années : règles sur l'entretien et la suppression des haies, reconstitution de trames vertes et bleues pour assurer la continuité écologique entre les milieux protégés que sont les bois, en particulier Bois-Salair en limite nord de la commune et la rivière «la Mayenne ».

Toutes ces préconisations ont été élaborées par la commission qui a suivi le projet au cours de très nombreuses réunions où elle était accompagnée par le cabinet « ARCHI'TOUR ». Elles ont été amendées suite aux observations faites lors des réunions publiques qui se sont déroulées dans un esprit ouvert et positif.

Ce PLU doit permettre une évolution raisonnée et raisonnable de notre commune sur les 10-15 ans à venir, pour que chacun s'y trouve bien et y vive pleinement.

C.C.P.M.— Redevance incitative…

La **redevance incitative** démarre le **1er janvier 2014** pour tous les habitants de la communauté de communes du Pays de Mayenne. Son coût pour l'usager est constitué d'une partie fixe (l'abonnement annuel) et d'une partie variable en fonction de l'utilisation du service de ramassage et de traitement des ordures ménagères. A chacun de générer le moins possible d'ordures ménagères pour payer le moins possible !

Pourquoi cette redevance incitative ?

* **Pour respecter le Grenelle de l'Environnement** qui impose aux collectivités d'appliquer une tarification incitative d'ici 2015,
* **Pour maîtriser les coûts** en terme de traitement et de collecte des déchets,
* **Pour préserver l'Environnement** ; en maîtrisant sa production de déchets, on maîtrise sa facture et on préserve l'environnement. Pour chaque habitant, les objectifs sont d'augmenter de 20kg par an les déchets recyclés, de diminuer de 50kg la quantité d'ordures ménagères et de favoriser le compostage des déchets organiques.

Fonctionnement : si vous utilisez un bac individuel, celui-ci est équipé d'une étiquette adhésive de reconnaissance qui permet de comptabiliser le nombre de fois où vous le mettez sur la rue pour être vidé par le camion-benne (une « levée »). Si vous utilisez un des conteneurs semi-enterrés de la communauté de communes, c'est l'utilisation de votre badge à chaque ouverture du tambour qui permet de comptabiliser le nombre de fois où vous utilisez le service (un « dépôt »).

Grille tarifaire pour 2014 : tarif et simulations pour les particuliers

Pour les usagers utilisant un bac individuel (en fonction du nombre de personnes composant le foyer)

Composition Foyer	Volume Bac	Abonnement annuel	Prix d'une levée	Simulations pour une année			
				Abonnement + 1 levée/mois soit 12 levées/an	Abonnement + 2 levées/mois soit 24 levées/an	Abonnement + 3 levées/mois soit 36 levées/an	Abonnement + 4 levées/mois soit 48 levées/an
1 2 3	120 L	92.22 €	1.68 €	112.38 €	132.54 €	152.70 €	172.86 €
4 5	240 L	111.01 €	3.36 €	151.33 €	191.65 €	231.97 €	272.29 €
6 +	340 L	136.62 €	4.76 €	193.74 €	250.86 €	307.98 €	365.10 €

Pour les usagers utilisant un Conteneur Semi-Enterré

Volume Sac	Abonnement annuel	Prix d'un dépôt	Simulations pour une année			
			Abonnement + 2 dépôts/mois soit 24 dépôts/an	Abonnement + 4 dépôts/mois soit 48 dépôts/an	Abonnement + 6 dépôts/mois soit 72 dépôts/an	Abonnement + 8 dépôts/mois soit 96 dépôts/an
60 L	68.31 €	0.84 €	88.47 €	108.63 €	128.79 €	148.95 €

<u>*Note importante*</u> : si vous déménagez et quittez votre commune, pour la redevance incitative comme pour les services d'eau et d'électricité, il faut absolument déclarer votre départ à votre mairie, sous peine d'avoir à payer l'intégralité de votre abonnement.

S.I.A.E.P. de l'Anxure et de la Perche

Le SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de l'Anxure et de la Perche est le service dont se sont dotées les communes d'ALEXAIN, CONTEST, PLACE, SAINT-GERMAIN D'ANXURE et VAUTORTE pour acheminer l'eau potable à chacun de vos robinets. Ce service est régi par un conseil syndical composé de 10 membres, 2 pour chacune des communes. Le président est Edouard BEAUDOUIN, votre maire, et le vice président Ernest GUIHERY, maire d'ALEXAIN.

Le secrétariat est assuré par Anne-Sophie JARRY et sur le terrain, pour surveiller les captages, traquer les fuites, relever les compteurs, doser les différents traitements qui rendent l'eau brute consommable en rapport aux nombreuses normes en vigueur : Jean-Pierre LEROUX et Thierry CHAUVIN. Ils doivent être réactifs 24h sur 24h pour assurer la continuité du service. Ce sont 180 km de canalisation qui sont à surveiller en permanence.

Pour rendre plus fiable la distribution de cette eau si précieuse aussi bien en quantité qu'en qualité, un schéma directeur a été validé en 2008 qui prévoit une profonde restructuration de la distribution. En particulier, pour utiliser au mieux nos ressources propres qui proviennent de trois captages : Crosmières situé sur Saint-Germain d'Anxure, Morinière et le Fay situés sur Alexain, il a été décidé la construction d'une usine de traitement sur le site de la Morinière. Celle-ci traitera l'ensemble des eaux produites pour ce qui concerne les nitrates et le fer.

Annoncée l'année dernière comme pouvant être construite sur l'année 2013, les nombreuses procédures administratives ont retardé son démarrage. Cependant, maintenant, c'est bien parti en attestent les photos jointes. Le réservoir de 400m^3 où se feront les mélanges est terminée la couverture ayant été posée sur laquelle s'érigera l'usine proprement dite où se trouveront les cuves de traitement, les filtres et les pompes de refoulement vers le château d'eau. Raisonnablement, elle devrait être fonctionnelle courant de l'été 2014. Elle assurera une qualité d'eau répondant en tous points aux normes sanitaires exigées.

Pour rappel, si une quelconque anomalie venait enrayer le bon fonctionnement, l'ensemble des abonnés

peut être alimenté en direct par l'eau en provenance du Syndicat de Distribution du Nord Mayenne qui prélève au barrage de Saint-Fraimbault-de-Prières, par la canalisation neuve qui a été posée sur les 8,500km entre Vautorte et le château d'eau d'Alexain (que d'aucun croit être sur la commune de Placé, vu la proximité avec le bourg).

Par marché public, le coût de cette usine sera, hors maîtrise d'œuvre, de **930 000€ HT**. L'agence de l'eau nous aide à hauteur de 255 000€ et le Conseil Général à hauteur de 390 000€, ces travaux étant consécutifs à un schéma directeur qui s'inscrit dans une vue d'ensemble de la distribution d'eau potable au niveau départemental.

En même temps que la construction de l'usine, les trois captages vont être remis à niveau pour assurer une production optimisée qui tienne compte des débits constatés sur chacun. La tuyauterie intérieure du château d'eau va aussi subir une cure de rajeunissement; elle date de l'origine du château d'eau..
Enfin un dernier maillon va être posé : il s'agit de la canalisation de refoulement entre l'usine et le château d'eau qui permettra vu son calibre (diamètre 160mm pour les connaisseurs) le fonctionnement à 100% de l'usine. Cette canalisation s'allongera sur 3,5km. Elle coûtera au syndicat : **350 000€ HT.** Des aides sont aussi assurées : Agence de l'eau: 17 500€ et Conseil général: 131 250€.

Infos utiles : Pour la période de juillet 2103 à juin 2014, l'abonnement est de **80€** (soit 40€ sur chacune des factures qui vous sont adressées en décembre et en juin) Le prix du m^3 d'eau est de **1,03€** pour la part revenant au Syndicat. Les autres lignes ('Fonds départemental', 'pollution domestique' et 'redevance prélèvement ressource' sont des taxes qui sont reversées soit à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne soit au Conseil Général, pour les fonds d'aide à l'investissement.

Rythmes scolaires…

Tout le monde a entendu parler des rythmes scolaires. À l'heure où ce texte est écrit, un décret faisant force de loi, nous impose l'application des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Aussi, pour l'instant nous travaillons dans cette optique même si les échos entendus ça et là de ceux qui se sont lancés dès 2013 ne sont pas toujours très encourageants.

Rappelons au préalable que la priorité des priorités est l'enfant : comment faire au mieux pour que celui-ci s'épanouisse pleinement tout en apprenant et en s'insérant dans la société. De nombreux experts se sont penchés sur la question et semblent être tous d'accord pour dire que l'enseignement est plus judicieux sur 4 journées et demie que sur 4 : donc acte. Mais là où divergent les avis, c'est sur le placement de la 4ème demi-journée. Il semblerait que la majorité soit pour le samedi matin. Mais, dans notre société, le samedi est maintenant réservée pour les familles (désunies, recomposées,…)… d'où le choix du mercredi (première entorse à un plan pour l'enfant…)

Ensuite, ces 3 heures d'enseignement minimales le mercredi matin (maximum 3,5 h par demi-journée dit le décret), libèrent trois heures pour les après-midis du lundi, mardi, jeudi et vendredi, qui doivent être « assurées » par les collectivités locales sous le nom de TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Ces trois heures peuvent être réparties sur les quatre journées, ou sur trois ou sur deux, sachant qu'il faut tenir compte des heures d'entrée et de sorties pour que les parents reprennent au mieux leurs enfants, du nombre d'heures d'enseignement par jour (5,5 heures maximales), et enfin que ce n'est pas obligatoire et que beaucoup de communes tablent sur un accueil de 70 à 80% de la population scolaire (pour faire des économies de personnel…). Une question alors: si ces TAP (!) sont pour le bien des enfants comment accepter qu'ils ne soient pas obligatoires ?

Enfin pour assurer ces TAP, il faut des locaux (80 à 110 enfants à répartir par groupe d'au plus 18 voire 14 suivant l'âge), du personnel (des bénévoles ?) et du matériel (ludique ? pédagogique ?). Tout cela aura un coût non négligeable (des estimations donnent 150€ par enfant), en partie seulement pris en charge (Etat : 50€, CAF : 60€, si on entre dans un PEDT –Projet Educatif Territorial) ; qui paiera ? L'ensemble des contribuables, les parents ??? Une forte pression encourage les mairies à ne pas faire payer ce service aux parents.

Fort de toutes ces réflexions, par respect de la loi, nous avons mis en place un comité de pilotage composé : des directrices des deux écoles (nous avons aussi deux écoles et nous tenons à les traiter sur un pied d'égalité), un représentant des professeurs de chaque école, un représentant des parents de chaque école, la directrice des accueils périscolaires, de l'adjointe déléguée aux écoles et du maire. Depuis le début de l'année scolaire, nous nous sommes réunis deux fois. Une première fois, en septembre, pour présenter toutes les subtilités du décret afin que chacun les assimile; une deuxième fois, en novembre, pour définir le planning hebdomadaire qui y répondrait au mieux dans notre contexte local. Après échange et écoute des uns et des autres nous avons pu mettre sur papier un planning qui, nous semblait-il, respectait le décret, les enfants et les parents en stabilisant le déroulé des 4 journées et demie de la semaine… Nous avons opté pour des TAP d'une durée d'une heure répartis les lundis, mardis et jeudis : pour l'école Saint-Martin de 13h30 à 14h30, pour l'école Louis Chedid, de 15h30 à 16h30, ce qui permettra d'avoir des groupes de 40 enfants au lieu de 80. Les cours commenceraient tous les jours à 9h ; ils se termineraient les lundis, mardis et jeudis à 16h30, le mercredi à 12h30 (ce qui permettrait aux parents qui travaillent à l'extérieur de CONTEST jusqu'à midi de les reprendre sans utiliser la garderie) et le vendredi à 16h.

C'était sans compter sur la DASEN (!) (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale) qui ne se satisfait pas du seul décret et veut imposer à toutes les écoles de la Mayenne une amplitude d'enseignement de 5h15min par jour (sauf mercredi bien sûr) pour, explique-t-elle, faciliter la gestion de son personnel de remplacement en cas d'arrêt maladie d'un enseignant titulaire! Une décision devra être prise pour le 31 janvier au plus tard…

Le travail à venir du comité de pilotage consistera à élaborer un Plan Educatif Territorial (PEDT) qui doit permettre de « lier » activités périscolaires (du ressort des mairies) et les activités scolaires (du ressort de l'Education Nationale).

Merci au comité de pilotage pour son implication : les réunions se sont passées dans une très bonne ambiance.

La prochaine réunion aura lieu vers la mi-janvier.

Inauguration de l'école LOUIS CHEDID

Voilà plusieurs années que l'école publique de Contest se cherchait un nom, une identité.
Nous avons donc cherché avec le concours des enfants, de leurs parents ainsi que toute l'équipe pédagogique quelle image nous voulions donner à notre école, l'école du village.
Nous nous sommes mis en quête d'une personnalité dont l'œuvre pourrait être travaillée par les enfants des 3 cycles. Nous avons cherché parmi les poètes, les auteurs mais aussi les chanteurs.

Après avoir voté parmi toutes les propositions (Jean de la Fontaine, Jean-Luc Moreau, Mario Ramos...), le nom de Louis Chedid est arrivé en tête.
Les élèves de l'école ont donc entrepris de travailler autour de l'œuvre de cet homme afin d'offrir à notre école le « baptême » qu'elle méritait.
Cette inauguration ne pouvait se faire sans la présence de celui qui nous a inspiré.
Nous avons donc organisé cette journée dans la plus grande simplicité en essayant de garder l'atmosphère familiale qui règne entre nous.
Tout cela a débuté par l'accueil de Louis Chedid, de sa femme et de son accompagnatrice.

La journée a commencé par une visite de l'école afin que notre hôte découvre l'environnement dans lequel évoluent nos enfants au quotidien. Ils ont donc visité les classes et ont pu admirer le travail qu'avaient fourni les élèves en préparant leur venue.
S'en est suivi un pique-nique dans le jardin de l'école réunissant les parents d'élèves et leurs enfants, l'équipe pédagogique ainsi que le personnel communal. Ce repas champêtre très chaleureux a permis à chacun de connaître un peu mieux celui sans qui ce projet n'aurait pas vu le jour…

Suite à ce repas, Mr le maire ainsi qu'Audrey Poirier, la directrice de l'école, ont procédé à l'inauguration proprement dite. Nous avons, alors, dévoilé la plaque portant le nom de l'école et offert à Mr et Mme Chedid des cadeaux afin de les remercier de leur venue et de leur soutien.
C'est après ce moment d'émotion que les enfants ont présenté un florilège de quelques-unes des chansons de Louis Chedid afin de rendre hommage à notre invité.
Cette journée s'est achevée autour d'un goûter, avec une dernière photo souvenir pour l'association des parents d'élèves et un petit mot laissé dans le livre d'or de la mairie.
Nous remercions les enfants, les parents, la mairie et l'équipe enseignante pour ces instants magiques passés ensemble et nous nous remettons au travail pour mettre en place un spectacle musical autour de l'œuvre de Louis Chedid qui, nous l'espérons, nous réunira tous encore une fois dans une ambiance chaleureuse et festive...

Nos écoles

Cette année, notre école compte 56 élèves répartis en 3 classes.

L'année est rythmée par les différents projets menés en classe.
Les maternelles (PS-MS-GS) ont participé début novembre à un séjour de trois jours à la ferme de Sainte-Yvière dans l'Orne. Les enfants ont été accueillis chaleureusement et ont pu participer à toutes les activités qui rythment la journée d'une exploitation agricole : traite des vaches, soins aux animaux (lapins, poules, veaux, cochon...) fabrication de beurre, de yaourts, de pains et pour le plaisir, balades à poney et découverte de la forêt. Les enfants ont retrouvé sur place leurs correspondants de la Bazoge-Montpinçon. La vie collective a été riche en apprentissages et a permis de renforcer les liens entre les enfants : prise des repas en commun, gestion de ses affaires personnelles, partage de la chambre, activités en groupes… Nous gardons tous un excellent souvenir de ce séjour, que nous allons maintenant pouvoir exploiter en classe.

Les cycles 2 ont ramassé, lors d'une sortie dans le village, des « petits bouts d'automne ». Ils ont également travaillé sur l'art aborigène et ont fait du tressage.
Ils continueront leur programme avec l'étude des symboles de la République.
Les élèves s'initient avec leurs camarades de cycles 3 au handball, et ce, grâce à l'intervention d'un intervenant dont c'est la spécialité.

Les cycles 3 travaillent sur les volcans, en construisent en papier mâché afin de modéliser une éruption volcanique. Les séances de sciences sont régulièrement illustrées par des expériences et/ou des dissections. Les arts sont travaillés en fonction de l'avancée dans le programme d'histoire: réalisation d'une fresque préhistorique, de tapisseries de Bayeux mais aussi écoute de musiques médiévales. La géographie n'est pas en reste, car l'étude du cycle de l'eau sera l'occasion de visiter la nouvelle station d'épuration.

Les cycles 2 et 3 se retrouveront en fin d'année pour une sortie scolaire commune où ils s'initieront à l'escalade, visiteront les grottes de Saulges et travailleront autour d'ateliers préhistoriques.

Comme d'habitude, nous renouvelons les sorties cinéma, spectacle, carnaval et rencontre sportive.

Par ailleurs, dans le cadre de notre projet sur l'œuvre de Louis Chedid, parrain de notre école, nous présenterons le 14 juin 2014, une adaptation du spectacle musical du « Soldat Rose ».
Pour l'élaboration de ce projet, les 3 classes seront encadrées par les enseignants et par 2 intervenants en musique.

Les 58 élèves de l'école St-Martin travaillent autour du projet : GRANDIR "Si tu ne sais pas : demande. Si tu sais : partage" . L'objectif est de développer la prévention, l'autonomie, l'entraide et la prise d'initiative chez les élèves, en lien avec le caractère propre de l'école. De plus il nous semble important qu'ils s'ouvrent au monde au travers de différentes activités culturelles.

L'école s'ouvre au maximum sur la commune, un voyage sur les plages du débarquement est organisé pour les cycles 3 en lien avec l'Amicale des Anciens Combattants, une célébration de Noël va être proposée avec le diacre Mr Foubert, nous participons à des projets caritatifs, à l'opération « Nettoyons la nature », et souhaitons faire participer le comité de jumelage à notre semaine de l'Europe.

Nos écoles (suite)

L'école comprend 2 associations : l'OGEC (organisme de gestion des écoles catholiques) et l'APEL (association des parents de l'enseignement libre).

L'OGEC est composé de 8 bénévoles , il a pour mission de gérer et d'administrer l'école. Différents travaux ont été réalisés durant l'année 2012-2013 :

* La modification de l'entrée de l'école : le mur en pierre a été abattu pour laisser place à de jolies grilles en alu et un nouveau portillon avec la vue sur la cour de l'école.
* La cour des maternelles a été réaménagée pour le confort des enfants.
* Une porte a été fabriquée à l'aide de l'ancien portillon pour fermer le local contenant la citerne à fioul (suite à un vol de 1000 litres de fioul l'hiver dernier).

Pour l'année à venir, l'OGEC a pour objectif de réaliser des toilettes à l'intérieur du logement et de supprimer totalement les anciens sanitaires devenus obsolètes. Pour cela, l'OGEC va faire appel au bénévolat des familles pour réaliser un maximum de travaux. Aucune aide publique ne peut être envisagée, ainsi un prêt va sûrement devoir être réalisé pour financer ce projet. Afin de soutenir l'école, il sera proposé un appel aux dons, une plaquette de présentation est en ligne sur notre site internet : http://ecolesaintmartincontest.over-blog.fr

De son côté, l'APEL a pour mission d'organiser des manifestations variées qui permettent de financer les activités des élèves. Le bureau se compose de 11 parents bénévoles . Quatre manifestations ponctuent l'année avec la mise en place de commissions pour chacune afin d'organiser une journée familiale, une soirée choucroute, une soirée spectacle et pour finir l'année, une kermesse.

D'autres actions ponctuelles sont mises en place :
- Café et apéritif de la rentrée
- Vente de grilles de galettes des rois suivie d'une soirée pour partager la galette avec les familles
- Opération fête des mères avec une vente d'objets
- Participation à l'organisation des goûters avec l'école publique

L'APEL finance également les sorties et activités pédagogiques des classes, pour cette année : Visite de la caserne des pompiers, une semaine de l'Europe avec la découverte culturelle et culinaire d'un pays par jour, sorties au cinéma et au spectacle du kiosque, voyage scolaire à la journée, piscine pour le cycle 3.

Nous avons constaté que depuis la mise en place des commissions, les familles s'investissent davantage et l'intégration des nouvelles familles se fait plus rapidement. Nous remercions sincèrement tous les parents qui donnent de leur temps et de leur énergie pour notre école et le bien-être de nos enfants. C'est leur dynamisme qui permet à l'école d'avancer.

Contacts : 02 43 32 16 19 contest.ecole.stmartin@ddec53.fr
Site internet : ecolesaintmartincontest.over-blog.fr

Portes ouvertes le **vendredi 11 avril 2014** à 18h30

Des sportifs à l'honneur !

Quand on partait de bon matin, quand on partait sur les chemins à bicyclette…

Cette chanson d'Yves Montand, **Albin Fischer** pourrait la reprendre à son compte. Il n'a pas hésité, pour participer au dernier jumelage, à effectuer, à bicyclette, les 1048 km qui nous séparent d'Hollenbach. Il a mis une petite semaine pour parcourir son périple, parsemé de péripéties. Pour corser son défi, il l'a effectué avec une bicyclette des années 50 qu'il a lui-même réparée. Si la première partie du parcours, côté Allemagne, s'est déroulée sans encombres, la seconde fut beaucoup plus pittoresque, avec une traversée rocambolesque de Paris by night et un vélo qui a failli ne pas quitter la gare Montparnasse. Celui-ci, laissé quelques instants seul, s'est retrouvé entouré par des gendarmes suspicieux, qui craignaient de trouver une bombe dans les sacoches. Par souci de sécurité, notre ami bavarois a essentiellement voyagé sur les axes secondaires et voies vertes mais malheureusement ceux-ci ne sont pas toujours bien indiqués . Et, il s'est donc retrouvé par erreur, dans un camp militaire, au milieu de chars en manœuvre. Son exploit a été salué, comme il se doit, lors de la soirée de clôture du jumelage.

Après le vélo, la course à pied ! Celle-ci fait de plus en plus d'adeptes, sur route ou en pleine nature. Le trail est un sport qui consiste à courir en milieu naturel, généralement sur des sentiers de randonnée pédestre, en forêt ou en montagne. C'est l'une des passions d'**Olivier GAUFFRE**, contestois depuis plus de 7 ans.

Le 26 octobre 2013 à 5h15, Olivier s'est donné le défi de réussir le Grand Trail des Templiers (73 Km - 3400m de dénivelé). Très réputé, ce trail de 2500 coureurs se pratique en semi-autosuffisance ; soit seulement 4 ravitaillements, couverture de survie et portable obligatoire. Quatre barrières horaires sont fixées et éliminent les coureurs au fur et à mesure.

Olivier a dû s'arrêter à la 3ème barrière horaire ; soit 45 kms parcouru (10 mn de retard). En fait, il a commencé à avoir des crampes aux jambes au bout de 40 Kms, pendant une des grosses difficultés (500 m de dénivelé) et n'a pas réussi à atteindre la barrière horaire à temps.

Il était déçu mais l'explique très bien dans le sens où il n' a pas pu faire la préparation souhaitée. Il a voulu commencer 12 semaines avant (à raison de 4 à 5 séances/sem) mais une douleur au tendon d'Achille l'a obligé à se reposer. Il a pu commencer seulement 5 semaines avant le trail, 3 fois par semaine.

Vous avez déjà croisé un coureur avec une lampe frontale, en tout temps, et bien c'est Olivier !

N'avoir pas pu finir la course, lui a permis d'aller encourager ses collègues de course à l'arrivée. Le premier du groupe a terminé au bout de 10h16 mn, le 2ème a suivi 50 mn plus tard. Beaucoup d'émotions à l'arrivée car tous sont allés au bout d'eux-mêmes.

Des sensations qu'Olivier a aussi connues dans différents trails qu'il a effectués, notamment en 2012 :

Trail des Roches 48 Km en avril : 7h39mn10s

Trail de Ménestrail 53 Km en décembre : 7h39mn23s

Ces trails, il les a toujours fait accompagné de son association, l'USSB Sport Nature de St Berthevin et du noyau dur des G.O.F. (Gentils Organisateurs Fous), organisateurs du Trail des Fous à St Berthevin.

Alors à vos baskets, une bonne préparation et un mental d'acier et vous pourrez faire le prochain Trail des Fous (8,18 ou 28 Km) le 1er juin 2014… et qui sait, peut-être les Templiers, « la Mecque des Trails ».

Rendez-vous que s'est donné Olivier… en 2014. Il finira les Templiers !

JUMELAGE CONTEST-HOLLENBACH
SEJOUR – OCTOBRE 2013

Ils étaient attendus en août. Ils sont finalement arrivés le 26 octobre dernier. 50 Allemands, en provenance d'Hollenbach, nous ont fait la joie de nous rendre visite. Hébergement dans les familles contestoises, programme « patrimoine » pour les adultes, programme spécial « échange » pour les jeunes venus en nombre.

Ainsi, les familles ont pu découvrir le village de Fontaine-Daniel, celui de Sainte-Suzanne ou les grottes de Saulges pendant que les adolescents, Français et Allemands, s'affrontaient au lasergame, s'entraidaient à l'escalade ou au scrapbooking, recherchaient ensemble les solutions aux différents quizz européens, concoctés par la Maison de l'Europe en Mayenne.

Le séjour fut court et donc intense. Les soirées en famille ou tous ensemble, furent festives et très enjouées.

La visite du Mont Saint Michel et de son abbaye avec l'explication des travaux en cours pour redonner au Mont son statut d'Ile, ont été l'un des moments phare du séjour. Et, tant qu'à découvrir le littoral, les jeunes ont pu tester l'effet du vent sur les chars à voile des plages de Cherrueix.

Le séjour s'est ponctué à Paris. Voilà 14 ans que nos amis n'avaient pas fait une halte dans la capitale. Ils ont repris le chemin du retour avec des images plein la tête et le cœur chaud, et avec la ferme intention de nous inviter chez eux l'an prochain, sans doute la 3e semaine d'août. Nous serons en 2014, 25 ans après la chute du mur de Berlin ! Gens de Contest, renseignez, d'ores et déjà, vos agendas !

L'Assemblée générale du Comité de Jumelage aura lieu le
vendredi 24 janvier 2014.
A cette occasion, un petit diaporama sur l'échange d'octobre 2013,
vous sera présenté pendant le partage de la galette.
Venez nombreux !

Le bureau du Comité de Jumelage.

CONCOURS DE BELOTE

Le Club de l'Amitié vous invite, comme c'est devenu une habitude, à son grand concours de belote.
Celui-ci aura lieu cette année le **lundi 05 mai 2014** à 13h30 à la salle des fêtes de CONTEST.
Venez nombreux

Le coin des associations

Présidente :	Valérie ROUSSEL 02.43.04.53.83
Vice-présidente :	Odette DERENNE 02.43.04.41.73
Secrétaire :	Marie-Odile LETERME 02.43.32.14.17
Trésorière :	Colette BEAUDOUIN 02.43.00.46.17

Notre assemblée générale s'est déroulée le 27 novembre 2013 à la Maison des Associations de Contest. L'association est là pour répondre aux besoins des familles, créer des liens et participer à l'animation de notre commune, dans le respect et la solidarité qui font que « partager » devient un plaisir accessible à tous.
Les bénévoles, mises à l'honneur cette année, ont bien travaillé pour que vous ayez des activités qui se pérennisent comme la Zumba, la Musique et la Gym douce qui rencontrent un franc succès.

De nouvelles activités sont apparues comme la Zumba enfants, les « Soirées Jeux en famille » (avec la ludothèque de Mayenne) et bien d'autres encore en 2014 : la pâtisserie pour les jeunes, et des séances Kit 'objets …

Les activités en détail :

La Zumba:
95 adultes énergiques pratiquent la Zumba, le lundi soir de 20h à 21h à la salle St Baudelle-Contest, encadrée par Sandrine BAHIER.
42 enfants s'amusent à la Zumba le vendredi soir de 17h à 17h45 ou 17h45 à 18h30 toujours avec Sandrine à la Maison des Associations.
Vous pouvez encore participer …

Contact : Stéphanie DERENNE /Laurence MORIN : 02.43.04.85.86

La Gym douce :
11 personnes sont ravies de pouvoir faire de la gym douce avec Camille BAHIER le jeudi de 10h à 11h00. Venez les rejoindre si vous le souhaitez !

Contact : Marie-Madeleine RAGOT 02.43.00.00.69

La Musique :
Les cours de guitare sont dispensés par Christophe FERRIER le lundi soir ou le mercredi dans la journée à Contest. 23 guitaristes (dont 2 adultes) participent à ces cours et, nombreux sont ceux qui exercent depuis plusieurs années… Ils vous proposeront une soirée « concert de Guitare » **le vendredi 28 mars 2014** à la salle des Fêtes.

Contacts : Colette BEAUDOUIN 02.43.00.46.17 - Susan LOUBET : susan.loubet@orange.fr

Les soirées jeux :
Grâce à la Ludothèque « Les Dés en Bulles », nous avons passé une excellente soirée le 15 novembre avec les 2 animatrices. Elles vous proposent un grand choix de jeux pour petits et grands.
Une nouvelle séance vous est proposée le **vendredi 21 février 2014**
Venez passer un joyeux moment en famille ou entre amis dans la bonne humeur !

Contact : Valérie ROUSSEL 02.43.04.53.83

La Pâtisserie :
Suite à notre proposition, 4 enfants sont intéressés par l'activité pâtisserie.
N'hésitez pas à vous inscrire à la séance « Cupcakes » qui aura lieu le **mercredi 12 mars 2014**.

Contact : Marie-Odile LETERME 02.43.32.14.17

Séance Kit'objets :
Une nouvelle activité vous est proposée. Elle consiste en la confection d'éléments décoratifs à partir de kits. (Séance maximum 1 heure) **le mardi 4 février 2014.**

Contact et inscription : Marie-Odile LETERME 02.43.32.14.17

Baby-Sitting :
Monique MEZIERE dispose d'une liste de baby-sitters qui peuvent aider les parents qui en ont besoin.

Contact : Monique MEZIERE 02.43.04.37.44

Tickets Cinéma :
Des tickets cinéma sont disponibles à l'unité au prix de 5.50 € chacun par l'association.

Contact et renseignements : Odette DERENNE 02.43.04.41.73

LES SACRES CONTESTOIS

En l'année 2012, l'association des jeunes du village compte 65 adhérents.
Record battu depuis sa création !!

Voici les activités réalisées cette année :

- Patinoire à Rennes le 27.12.2012 : 63 participants
- Le 26.02, après-midi crêpes : MERCI à Annabelle
- Le 5.03 : karting à Laval, 38 participants (Cyprien a gagné devant Jacky le chauffeur du bus)
- Le 13.04 : Soirée à la discothèque "La Butte" avec la star KEEN'V
- Le 22.04 : Journée à Astérix, 63 participants
- Le 29.06 : Soirée MOUSSE à la discothèque "La Butte"
- Le 16.07 : Journée à PAPEA
- Le 27.08 : SKIBUS à St Malo
- Le 15.09 : 13ème VIDE GRENIER , succès total, record BATTU
- Du 26 au 30.10 : Jumelage avec lasergame, char à voile à Cherrueix, escalade, soirée rock avec PHOEBUS et galette-saucisse
- Le 13.12.2013 : Patinoire à Rennes, 63 participants

Les inscriptions pour 2014 doivent être closes avant le 15 janvier prochain.
Les adhérents doivent être nés avant 2003
A bientôt
Les membres du bureau
Pour tous renseignements : 06.87.50.25.12

La chorale des enfants des **FROG'S** a une bonne et une mauvaise nouvelle. Vous n'avez pas réservé vos places pour la comédie musicale du 29 mars 2014 au Théâtre de Mayenne...eh bien c'est trop tard, c'est COMPLET !
Une 2ème date est donc prévue. Alors ne tardez pas, réservez dès à présent pour

le samedi 19 avril 2014

réservation lesfrogs@hotmail.fr ou au 02.43.03.44.17 chez Mme LEFEUVRE ou 02.43.32.12.14 chez Mme COUFFIN

tarifs 7€ adultes et 4€ enfant -10ans

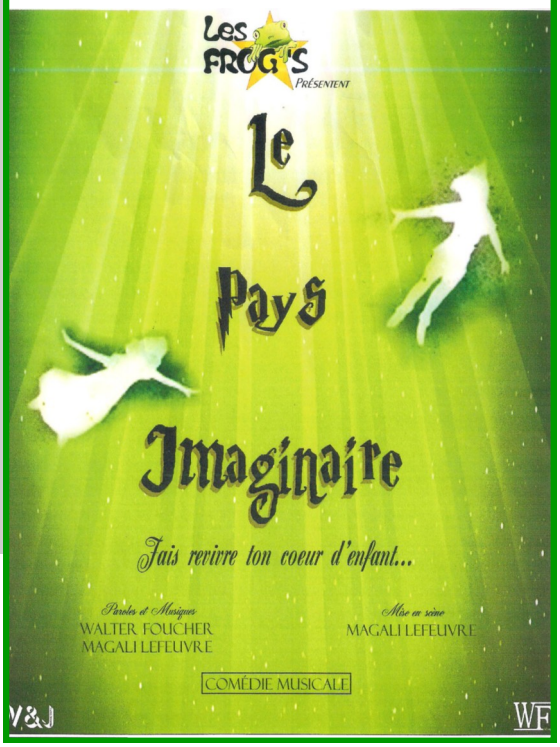

F.A.C.

La **Fédération des Associations de Contest** (F.A.C) met à votre disposition pour vos manifestations en 2014, la liste de matériel ci-dessous.

Pour réserver, il suffit d'appeler Michael ROGER au 02.43.32.10.72 ou Yves MAINGARD au 02.43.00.46.46
Le barnum (photo ci-dessous) est monté en 30 secondes.

Bonne et heureuse année 2014

Yves Maingard et Michael Roger

Tarif location année 2014	
Matériel	Prix
Barnum 3mx6m	40,00 €
1Table +8 chaises	5,00 €
1table +2 bancs	5,00 €
1 table	3,50 €
2 bancs ou 8 chaises	1,50 €
Grande table pliante	4,50 €
table podium	1,50 €
Barbecue	5,50 €
Bar uniquement salle des fêtes	10,00 €

Rétrogradation en P.H (ligue)

Après une saison en DRH, l'équipe A retrouve la PH. Le début de saison est difficile puisque l'équipe se classe dans la 2ème partie du tableau. Le maintien reste l'objectif.
L'équipe B a bien commencé la saison en 2ème division (*2 victoires consécutives*) mais vient de concéder 6 défaites. Il faut s'accrocher pour assurer le maintien et permettre l'intégration de nos jeunes à ce niveau.
L'équipe C est malheureusement dernière de son groupe. Le maintien sera difficile.
L'équipe D continue de jouer pour le plaisir. Nous tenons à la féliciter.
Les vétérans connaissent pour la 1ère fois depuis la création (*1989*) un début de saison difficile

Il est à noter à la dernière assemblée générale la nomination:

- d'un nouveau Président à l'ASCSB: Stéphane BROCHARD qui réside à CONTEST
- d'un nouvel entraîneur : Jimmy COURTIN (*connu des sportifs Mayennais*). Nous lui souhaitons la bienvenue à l'ASCSB.

Les jeunes:

Les résultats sont prometteurs. Il faut noter le maintien des U18 en PH ligue. Les U 15 et les U 13 sont dans le haut de tableau.
Nous félicitons les joueurs mais aussi les éducateurs:

- Franck ROULETTE et Loïc BUCHOT pour les U18
- Jérémy DUVAL pour les U15
- Abel FAVRY pour les U13

L'école de FOOT fonctionne le Mercredi comme les années précédentes pour les U7, U9 et U11.
Merci aux 2 municipalités, aux sponsors et aux bénévoles. Pour les matchs retour, les dirigeants espèrent pouvoir intégrer les nouvelles installations (*vestiaires)* de CONTEST.

Bonne saison 2013-2014 et aussi: **Bonne année 2014.**

NB: Le repas de l'ASCSB aura lieu le **SAMEDI 22 Mars 2014** (possibilité de s'inscrire sur le site du club):

http://ascsb.footeo.com.

Le bureau de l'AS-CSB

Badminton BCSBC

La nouvelle équipe dirigeante du Badminton Club Saint-Baudelle / Contest démarre sa saison accompagnée d'une soixantaine de licenciés. Il est toujours possible de venir découvrir ce sport pour une activité loisir ou compétition. La pratique du badminton se fait maintenant dans de meilleurs conditions car la salle dispose depuis maintenant un peu moins d'un an de 7 terrains de badminton.

Deux équipes disputent actuellement le championnat départemental. L'équipe première en D3, commence sa saison dans une division supérieure, elle fait un début prometteur en allant gagner son premier match à l'extérieur. L'équipe seconde en D5 débute plus difficilement mais marque ses premiers points avec une égalité gagnante contre une équipe difficile.

Nous vous donnons rendez vous le **samedi 21 juin 2014** pour la finale départementale de la coupe de la Mayenne qui se déroulera exceptionnellement cette année à la salle des sports de Contest / Saint Baudelle. Beau spectacle et haut niveau en perspective.

Les créneaux :

- Mardi 20h30 Créneau compétiteurs
- Jeudi de 17h30 à 18h45 et de 20 h 00 à 22 h 00
- Dimanche de 10 h 00 à 12 h 00

Tarifs : 55€ / adulte - 50€ / enfant – 80€ / compétiteurs
Pour nous contacter **bcsbc.bad@gmail.com** ou par téléphone 0670685784 Letourneux Tony

CALENDRIER 2014...à vos agendas !

Dates à retenir	Animations, soirées...
Vendredi 03 janvier 2014	***Salle des Fêtes*** - Vœux du Maire
Mardi 07 janvier 2014	***MDA***—A.G. des Anciens Combattants + galette
Mardi 07 janvier 2014	***Salle des Fêtes*** - Galette des rois Ecole St Martin
Mercredi 15 janvier 2014	***Salle des Fêtes*** - Après-midi récréatif + goûter CCAS
Vendredi 24 janvier 2014	***MDA*** - A.G. Comité de Jumelage + galette
Vendredi 07 février 2014	***Salle des Fêtes*** - FAC
Dimanche 02 mars 2014	***Salle des Fêtes*** - Repas Club de l'Amitié
Samedi 22 mars 2014, salle des fêtes de Saint-Baudelle	Soirée AS Contest / St Baudelle
Samedi 29 mars 2014, Théâtre de Mayenne	Comédie musicale - FROG'S
Samedi 05 avril 2014	***Salle des Fêtes*** - Spectacle école St Martin
Samedi 12 avril 2014, salle des fêtes de Saint-Baudelle	Soirée du Tennis de table
Samedi 19 avril 2014, Théâtre de Mayenne	Comédie musicale - FROG'S
Lundi 05 mai 2014	***Salle des Fêtes*** - Concours de belote du Club de l'Amitié
Dimanche 11 mai 2014	***MDA*** - Commémoration du 8 mai
Samedi 24 mai 2014	***Salle des Fêtes*** **(partie cantine)** - Soirée du Handball
Samedi 07 juin 2014	***Salle des Fêtes*** - Chorale des « FROG'S »
Samedi 14 juin 2014	***Salle des Fêtes*** - Fête de l'école – spectacle - Ecole Louis Chedid -
Dimanche 29 juin 2014	***Salle des Fêtes*** - Kermesse école St Martin
Juillet 2014	***Salle des Fêtes*** - Accueil de loisirs
Dimanche 21 septembre 2014	***Sacrés Contestois*** **-** Vide greniers / Brocante
Samedi 04 octobre 2014	***Salle des Fêtes*** - Repas du CCAS
Samedi 18 octobre 2014	***Salle des Fêtes*** - Soirée Jumelage
Dimanche 09 novembre 2014	***Salle des Fêtes*** - Vin d'honneur commémoration du 11 novembre
Samedi 15 novembre 2014	***Salle des Fêtes*** - Soirée école Louis Chedid
Mercredi 26 novembre 2014	***MDA*** - A.G. Familles Rurales
Samedi 29 novembre 2014	***Salle des Fêtes*** - Soirée école St Martin

L'équipe de rédaction et l'ensemble de l'équipe municipale vous offrent leurs meilleurs vœux de bonheur pour la nouvelle année **2014**.

Tarifs communaux 2014

GARDERIE/ANIMATION	2013/2014			
Familles	de Contest		extérieures	
Tarifs	réduit	plein	réduit	plein
Garderie matin (avant 9h00)	1,65 €	1,80 €	2,15 €	2,35 €
Garderie soir (après 16h30 jour d'école; après 17h mercredi et vacances)	1,65 €	1,80 €	2,15 €	2,35 €
Garderie matin et soir	2,80 €	3,00 €	3,55 €	3,90 €
Animation mercredi ½ journée	2,80 €	3,00 €	3,55 €	3,90 €
Animation journée 9h-17h (mercredi et petites vacances)	4,45 €	4,80 €	5,75 €	6,25 €
Animation vacances (semaine entière: 5 jours)	20,00 €	21,65 €	25,95 €	28,15 €

Tarif réduit: pour les familles dont le **quotient familial** est inférieur à 1 000 €

Salle des fêtes (principaux tarifs 2013)

Salle cantine (50 personnes maxi) la journée de 7h à 7h:
Habitants de la commune **92,80€**
Hors commune 185,60 €

Grande salle pour repas ou banquet (150 couverts maxi) la journée de 7h à 7h:
Habitants de la commune **143,52 €**
Hors commune 287,05 €

Pour **vin d'honneur:**
Habitants de la commune **58,58** €
Hors commune 117,16 €

Location vaisselle : (jusqu'à 150 couverts)
Par tranche de 50 couverts (verres, assiettes, couverts, plats) : 28,56 €
Verres:
100 verres 15,38 €
100 à 200 verres 28,19 €
+ 200 verres 43,05 €

L'électricité consommée est facturée :
0,30 €/KWH

Arrhes à la réservation (hab. com.): **61,50 €**
Arrhes à la réservation (hors com.): **90,20 €**

CAUTION: 100,00 € par location
(Pour plus de détails, se renseigner en mairie)

Sapins de Noël:
Un grand merci aux donateurs de sapins pour ce Noël 2013

CANTINE (2013/ 2014)	
Repas enfant	3,33 €
Repas plein tarif	5,50 €

SECRETARIAT DE MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE au public

Du mardi au vendredi de 9 h 15 à 12 h 30
Le 1er et 3ème samedi du mois de 9 h 00 à 12 h 00, sauf en août.

Vous souhaitez contacter la mairie :

Par courrier : 20 bis, Rue Principale
53100 CONTEST

Par téléphone : 02.43.00.46.77
Par e-mail : mairie-contest@ wanadoo.fr

Site internet de la commune:
www.contest-mairie.com

Comité de rédaction:

Edouard BEAUDOUIN, Michaël ROGER, Marie-Madeleine FOUBERT, Marie-Claude DUVAL, Thierry LOUBET, Thierry LETERME, Sébastien VINSONNEAU, Linda PAUMARD.

Vous souhaitez faire don de vos ordinateurs ?

Démarche à suive :
-> identifier les appareil électriques (ordinateurs, imprimantes,...) dont vous souhaitez vous débarrasser
-> collecte de vos appareils par nos soins
-> le matériel est ensuite trié, listé et identifié à réception
-> dons des ordinateurs aux personnes en fracture numérique (via le Conseil Général de la Mayenne et ERDF) ou revente aux particuliers / associations / entreprises...

CONTACTEZ MAINE ATELIERS

Par téléphone : **02.43.08.66.51**
par mail : **ordi2.0@maineateliers.com**

Maine Ateliers

Plantations – règles de distance et de hauteur : que dit la loi ?

L'article 671 du code civil stipule que si vous souhaitez planter un arbre dans votre propriété à proximité d'une propriété voisine, vous devez respecter une distance ***d'au minimum 2 mètres*** de la limite des 2 propriétés pour les arbres ayant une hauteur supérieure à 2 mètres ou une distance d'au ***minimum 0,50 mètre*** de la limite des 2 propriétés pour les arbres ayant une hauteur inférieure à 2 mètres.
La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre et la hauteur depuis le sol jusqu'au point le plus élevé de l'arbre. Ces distances légales ne s'appliquent qu'à défaut d'usages locaux ou de règlements particuliers précisés par arrêté municipal.

FRANCE ADOT 53

BP 90634
53006 LAVAL Cedex

« Don d'organes, Il suffit de le dire... ...Maintenant ! »

Année après année, FRANCE ADOT 53 se mobilise sur tout le département pour informer, échanger, renseigner sur les greffes, le don d'organes ou de moelle osseuse, avec la participation de personnes elles-mêmes greffées ou des proches de donneurs.
Toutes ces manifestations permettent aux personnes en attente de greffe de garder espoir, tout en incitant le plus grand nombre à prendre une décision pour soi.
Affirmer son choix auprès de ses proches, sans attendre, comme le soulignait la récente campagne médiatique de l'Agence de la Biomédecine.

En 2012, 17 627 malades ont eu besoin d'une greffe d'organes,
5 023 ont pu en bénéficier...

N'oublions pas que lorsqu'une personne est prélevée,
ce sont 5 malades en moyenne qui sont greffés ! ... Et donc 5 vies sauvées.

Pour répondre à vos questions, obtenir de la documentation, un formulaire de donneur de moelle osseuse, ou encore une carte de donneur d'organes, vous pouvez nous contacter au **02.43.90.68.10.**

La garderie des vacances de février : sur le thème de l'eau

La garderie des vacances de février a porté sur le thème de l'eau: puits, bateau, cycle de l'eau, etc., le tout dans la bonne humeur!

La nouvelle balustrade du pont de la route de St Germain d'Anxure

Le 12 mars 2013, Contest sous la neige !

Le 7 mars, les jeunes travaillent dans le cadre du programme "Argent de poche"

Au programme, peinture des bancs du bourg et nettoyage des massifs

Septembre 2013 Le nouveau chemin piétonnier qui relie les deux parkings

Juin 2013 Les jeunes des deux écoles se sont retrouvés pour la journée sportive

Le 12 octobre, sortie cueillette de champignons

L'équipe du point lecture de Contest, en lien avec la Médiathèque du Grand Nord, proposait une sortie cueillette de champignons : une balade d'environ une heure sur le chemin de Poneau, en compagnie de l'association ID environnement.

Octobre 2013 Repas du CCAS

Les doyens : Mme Germaine GARRY, 89 ans et M. Louis GOUGEON, 90 ans